

Exercice Budgétaire : 2024

Fonction : 052 FEDER

Direction : DATL

Thème : C06.07 Europe, fonds structurels

Objet : Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets « Requalification des espaces publics des cités minières identifiées au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier »

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 4 avril 2024, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

Vu les autres règlements et règlements d'exécution/délégués,

Vu l'accord de partenariat pour la France validé par la Commission européenne le 2 juin 2022,

Vu la décision d'exécution n° C (2022)7226 de la Commission du 6 octobre 2022 approuvant le programme « Hauts de France FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen plus et du Fonds pour une transition juste au titre de l'objectif « Investissement pour l'emploi et la croissance » pour la région Hauts-de-France en France,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1511-1-2 du code général des collectivités territoriales portant sur la fonction d'autorité de gestion des programmes européens,

Vu la délibération n° 2021.01288 du conseil régional du 2 juillet 2021, complétée par la délibération n° 2022.01435, relatives à la délégation d'attributions du conseil régional à son Président afin de lui permettre de procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions (y compris l'affectation et la désaffectation des crédits y afférents) liées à la gestion des fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire ou l'autorité de gestion régionale,

Vu la délibération n° 2021.01139 du conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2021.00280 du conseil régional du 4 février 2021 relative à la candidature de la Région Hauts-de-France aux fonctions d'Autorité de gestion du programme régional FEDER et FSE+ et d'Organisme intermédiaire pour le FEAMP pour la période 2021-2027, et validation du programme opérationnel régional Hauts-de-France FEDER FSE+ 2021-2027,

Vu le décret n° 2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027,

Vu le décret n° 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes, et des migrations et des affaires intérieures pour la période 2021-2027,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027,

Vu la délibération n° 2023.01252 du conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET) adopté par délibération n° 2020.00689 du conseil régional du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté du Préfet de Région du 4 août 2020 portant approbation du SRADDET de la Région Hauts-de-France,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu le document de mise en œuvre (DOMO) fixant les critères d'éligibilité et des opérations et des bénéficiaires dans le cadre du programme PR FEDER/FSE+/FTJ Hauts-de-France 2021-2027,

Vu la délibération n° 20170728 du conseil régional du 29 juin 2017 approuvant et donnant son accord de principe de participation à l'Engagement partenarial régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (ERBM),

Vu la délibération n° 2022.01217 du conseil régional du 23 juin 2022 approuvant les principes généraux d'intervention dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais, sur la période 2021-2027,

Vu la délibération n° 2022.01558 du conseil régional du 29 septembre 2022 approuvant les principes généraux d'intervention dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais, sur la période 2021-2027,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

CONSIDÉRANT

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional 2021-2027 FEDER, FSE+ et FTJ des Hauts-de-France adopté le 06 octobre 2022, la Région souhaite, au travers du lancement d'un appel à projets, décliner l'action « Requalification des espaces publics des cités minières identifiées au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » identifiée dans le Document de mise en Œuvre (DOMO) sous :

- L'Objectif Stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens »,
 - o Priorité 7 « Contribution au développement d'une approche intégrée, durable et solidaire »
 - Objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines ».

L'enveloppe FEDER dédiée à cet appel à projets est de 20 M€.

En complémentarité avec le dispositif conjoint État-Région, cet appel à projets vise à soutenir une démarche intégrée de requalification des espaces publics des cités minières prioritaires ainsi que la réhabilitation d'un équipement public structurant, en son sein. L'objectif de cette démarche intégrée est de renforcer l'attractivité et le changement d'image du territoire mais aussi de désenclaver les cités et prendre en compte le changement climatique en favorisant notamment la gestion alternative des eaux pluviales.

DECIDE

Par 55 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- D'approuver le cahier des charges et la grille de sélection des opérations candidates de l'appel à projets « **Requalification des espaces publics des cités minières identifiées au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier** » tels que présentés en annexe à la présente délibération au titre du Programme Régional 2021-2027 FEDER, FSE+ et FTJ des Hauts-de-France.
- De lancer l'appel à projets conformément aux dispositions présentées dans l'annexe à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (42) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (13) : Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY.

Monsieur Alexandre COUSIN donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Julien POIX.

Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Heloïse DHALLUIN.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absente (1) : Madame Zahia HAMDANE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE